

Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal
Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2021

Présents (20 jusqu'à 12 h.20 puis 19) :

Annick Alivon, Roselyne Aulner, Jacques Bellenger, Yann Bilancetti, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Marie-Jeanne Cosse, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Martine Hemmache, Marie Heu (jusqu'à 12 h.20), Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Florian Morge, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne.

Excusés avec pouvoirs (3 jusqu'à 12 h.20 puis 4) :

Roxane Dussol → Anne-Marie Laville Franchi
Didier Mehl → Marie-Jeanne Cosse
Sébastien Alonso → Marie Fargier
Marie Heu → Roselyne Aulner (à partir de 12 h.20)

Votants : 23

Excusés sans pouvoir ou absents (0) : /

Sylvie Dubois ouvre la séance à 10 h.05.

Elle souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année et émet l'espoir d'une amélioration de la situation sanitaire qui justifie que ce conseil municipal se déroule une nouvelle fois à huis clos.

Elle indique la sortie du nouveau numéro Pitchoun, de l'agenda annuel et du plan de la commune modifié à la suite du nouvel adressage, plan sur lequel Roselyne Aulner indique que les parkings ont été également mentionnés. Elle salue l'importance de l'investissement de Roselyne Aulner dans l'élaboration de ces différents documents. Elle précise que l'association des enfants et amis et Elodie Blanc ont également contribué à l'élaboration du nouveau plan.

▪ **Ordre du jour de la séance**

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose au conseil municipal, suite à l'information donnée en Bureau, de rajouter à l'ordre du jour les 6 projets de délibérations suivantes compte tenu des dates limites respectives des différents dispositifs de financement :

- Délibération n°10 rénovation énergétique école élémentaire demande subvention Etat dispositif DETR, Département dispositif PASS TERRITOIRES, Région AURA, ADEME, SDE 07
- Délibération n°11 rénovation énergétique école élémentaire demande subvention Etat dispositif DSIL
- Délibération n°12 travaux centre socioculturel « la Pinède » demande subvention Etat dispositif DETR, CAF
- Délibération n°13 travaux centre socioculturel « la Pinède » demande subvention Etat dispositif DSIL
- Délibération n°14 nouveau programme construction bibliothèque demande subvention Département dispositif PASS TERRITOIRES, Région AURA, ADEME
- Délibération n°15 mobiliers vélos – demande de subvention dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES Département de l'Ardèche

La modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal est approuvée à l'unanimité.

▪ **Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2020 et élection du secrétaire de séance**

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 octobre qui est approuvé à l'unanimité.

Christophe Vigne est, par ailleurs, élu à l'unanimité secrétaire de séance.

▪ **Projet de délibération n°1 : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la Communauté de Communes Berg & Coiron.**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°83 du 17 décembre 2018 le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition à titre gratuit de biens mobiliers et immobiliers de la zone d'activités de « Lansas » convention liant la Commune de Villeneuve de Berg et la Communauté de Communes Berg et Coiron à compter du 1er janvier 2017 sans limitation de durée.

Par délibération en date du 2 décembre 2015, la Communauté de Communes Berg et Coiron a opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1er janvier 2016. A ce titre, la Communauté de Communes et les Communes membres doivent mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI afin de permettre le calcul de l'Attribution de Compensation (AC) pour chaque commune. Chaque commune membre doit y disposer d'au moins un représentant. Les commissaires doivent être membres des conseils municipaux. Toutes les communes membres de l'EPCI à FPU participent aux délibérations de la CLECT, qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charges évalué.

La CLECT élit son président et un vice-président parmi ses membres

Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges ultérieur et les fait adopter par les conseils municipaux à la majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

Mme le Maire propose de désigner un membre titulaire et un membre suppléant sachant que celle-ci a, par délibération n°101 du 17 décembre 2020, fixé à 13 titulaires et à 13 suppléants le nombre de membres de la CLECT (soit un titulaire et un suppléant par Commune)

Madame le Maire procède à l'appel des candidats. Sylvie Dubois propose sa candidature comme titulaire et Florian Morge propose la sienne comme suppléant.

Yves Lefrileux est intéressé mais il dit ne pas se faire d'illusion, le vote majoritaire jouant à chaque fois en faveur des candidats de la majorité. Il demande comment cela se passe pour le fonctionnement de la commission et pour le retour d'information.

Sylvie Dubois passe la parole à Jean Louis Sévenier. Celui-ci indique que la commission se réunit une fois par an. Pour l'instant, seules les communes de Villeneuve de Berg et de Saint Jean le Centenier ont transféré leurs zones d'activité. Marie-Jeanne Cosse précise qu'il pourrait y avoir des enjeux sur la question des transferts éventuels sur la lecture publique et sur les équipements sportifs.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée : Yves Lefrileux recueille 1 voix, Sylvie Dubois recueille 19 voix. Marie-Jeanne Cosse, Didier Mehl et Yann Bilancetti s'abstiennent.

Christophe Vigne, suggère, qu'à chaque fois que la CLECT se réunira, un retour d'information soit fait en commission municipale des finances, proposition à laquelle Sylvie Dubois adhère.

Concernant l'élection du suppléant, Florian Morge, seul candidat obtient également 19 voix, Yves Lefrileux, Marie-Jeanne Cosse, Didier Mehl et Yann Bilancetti s'abstiennent.

Mme le Maire proclame les résultats : Sylvie Dubois et Florian sont élus respectivement représentants titulaire et suppléant au sein de la CLECT.

▪ **Projet de délibération n°2 : Instauration et attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.**

Mme le Maire indique qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, la situation a conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail ou assimilé durant cette période d'état d'urgence sanitaire. Elle précise enfin que le versement de cette prime n'est pas reconductible.

Le projet de délibération a donné lieu à de nombreuses discussions en commission ressources humaines réunie les 8 septembre et 17 octobre 2020. Une position commune ayant été arrêtée, elle a été présentée en Comité Technique qui s'est prononcé favorablement le 10 décembre 2020.

Sylvie Dubois propose, dès lors, d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire soit du 17 mars au 10 mai 2020 d'un montant maximum de 500 € par agent. Cette prime sera attribuée aux agents selon les deux critères suivants : 50% (250 €) pour les agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail (250 €) et 50 % (250 €) pour les agents exposés au risque contagieux par le travail sur le terrain ou la rencontre du public. Elle rappelle que la prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales et qu'elle sera versée en une seule fois. Ce projet de délibération a fait l'objet d'une présentation en Bureau. Il ne lui appartient pas d'indiquer quels seront nominativement les bénéficiaires mais elle avait indiqué alors le nombre d'agents concernés.

Marie-Jeanne Cosse constate que cela concerne 9 agents pour 250 € et 1 agent pour 500 €. Elle regrette que le montant ait été plafonné à 500 € au lieu des 1000 € fixés par la loi. Elle précise que Didier Mehl, tout en ayant participé à la commission, n'avait pas compris que le montant de 500 € était facultatif. L'un et l'autre estiment que le montant prévu n'est pas à la hauteur des efforts réalisés. Ils le jugent un peu ingrat et peu reconnaissant des efforts fournis et à fournir dans le futur. Ils vont le voter mais regrettent que le montant soit si faible. Elle rappelle que 2 agents étaient présents en mairie au quotidien : le DGS et le DST.

Karine Taulemesse regrette que Didier Mehl ne soit pas intervenu en commission alors que les membres de la commission ont bien pris le temps d'en discuter. Elle mentionne qu'à la suite des réunions des commissions, il n'y a pas eu d'autres remontées.

Roselyne Aulner serait d'avis de réévaluer le montant.

Annick Alivon indique que l'on s'est basé sur le système de la communauté de communes Berg & Coiron pour qu'il y ait une cohérence sur le territoire. Elle rappelle que c'est un dispositif nouveau qui a donné lieu à un important travail pour élaborer des critères objectifs correspondant à la réalité du travail fourni. Cela a été très largement discuté en commission Ressources Humaines. Elle estime que la somme est raisonnable et rappelle que le sens du service public fait partie aussi des missions des agents.

Marie – Jeanne Cosse rappelle que les montants de la grille des fonctionnaires Etat : 330 €, 630 € et 1000 €.

Karine Taulemesse précise que les agents ont été proposés par les responsables de service au vu de leur implication. Elle ne souhaite pas que l'on revienne sur les propositions arrêtées par la commission Ressources Humaines.

Marie Jeanne Cosse répond que le rôle de la commission est de préparer la décision, pas de la prendre.

Yann Bilancetti estime que retenir la somme de 1000 € aurait été plus judicieux.

Sylvie Dubois estime que la commission Ressources Humaines a fait un énorme travail avec des réunions très régulières. Elle rappelle l'opportunité de ne pas créer de distorsion avec ce qu'a mis en place la communauté de Communes et rappelle l'avis favorable du Comité Technique.

Christophe Vigne, répondant à Marie Jeanne Cosse, indique que certes la commission a un rôle consultatif et non décisionnaire, mais il rappelle que sur de nombreux sujets de ressources humaines, l'avis préalable du Comité Technique est obligatoire. Il est donc important de stabiliser les projets de délibération en commission compte tenu des délais de consultation des représentants du Personnel siégeant au Comité Technique. Certes, il pourrait être décidé de faire différemment mais alors il faudrait à nouveau consulter le Comité Technique. Près d'un an s'est écoulé depuis le début de la crise sans que les agents n'aient pour le moment perçu de prime. La priorité est, semble-t-il à présent, de leur en faire bénéficier.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire du 17 mars au 10 mai 2020. Il en fixe à l'unanimité le montant à 500 € par agent, attribué selon 2 critères : 50 % au regard de l'exposition au risque contagieux par le travail sur le terrain ou la rencontre du public et 50 % au regard du surcroît significatif de travail occasionné. Il autorise Mme le Maire à fixer par arrêté individuel les montants perçus par chaque agent.

▪ **Projet de délibération n°3 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – autorisation accordée à Mme le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2020.**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits

Conformément à la réglementation en vigueur, Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement concernant une somme de 11 375 € sur le chapitre 204 (subvention d'équipements).

Christophe Vigne estime que l'on fait là de la surenchère administrative en obligeant le conseil municipal à délibérer sur des crédits qu'il avait précédemment votés et sur des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Marie-Jeanne Cosse partage cet avis d'autant que la somme est faible et que la décision est, de fait, très technique.

Jean-Louis Sévenier précise que cette inscription a pour objectif de faciliter le paiement de factures.

Sylvie Dubois en profite pour mentionner que des permanences bi-hebdomadaires de la DGFIP (M. Delagrangé) vont être organisées dans les locaux de la communauté de communes afin d'accompagner les communes dans le regroupement des services des finances publiques.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à engager, mandater et liquider, la somme de 11 375 € au titre du chapitre 204 au sein des dépenses d'équipement, par anticipation du vote du budget 2021.

▪ **Projet de délibération n°4 : Bail ilot viticole quartier Saint Giraud entre la commune de Villeneuve de Berg et Emilie DARLIX.**

Madame le Maire rappelle que l'ilot viticole a été créé au début des années 90 pour permettre l'installation de jeunes viticulteurs et la reconquête de friches agricoles. Il a d'abord été cultivé par un jeune viticulteur villeneuvois, puis a été en partie repris par une viticultrice qui s'installait, moyennant une gratuité pendant 2 ans. L'intéressée a souhaité poursuivre cette exploitation compte tenu de la qualité du site. Il y a donc lieu de se prononcer sur un bail dont le fermage annuel est fixé par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2005 relatif aux baux ruraux dans le département. La valeur locative à l'hectare est exprimée en hectolitres de vin et correspond à un sixième de la récolte moyenne sur les 5 dernières années, déduction faite d'un hectolitre.

Florian Morge précise qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement de bail puisque la proposition consiste à passer d'un commodat à un bail à ferme de 9 ans.

Yves Lefrileux croit effectivement qu'il faut signer un bail et rentrer dans les clous de la réglementation en vigueur. Toutefois, il ne comprend pas le découpage des parcelles, estimant que la surface proposée est bien trop petite pour permettre l'installation d'un jeune viticulteur. Il s'interroge, par ailleurs, sur la stratégie poursuivie par la commune : dans quelle mesure doit-elle rester propriétaire de ce terrain ?

Stéphane Chausse précise que Mme Darlix n'est pas intéressée pour prendre une surface plus grande. Elle travaille la parcelle en bio. Celle-ci étant enherbée, son entretien nécessiterait trop de travail. Une rencontre a été organisée avec la SCIC Ardèche Vignobles pour faire part du souhait de la commune de contribuer au maintien de jeunes viticulteurs. Quand bien même le bail est signé pour une période minimale de 9 ans, la SCIC et Mme Darlix se sont engagées à s'en défaire si cela devait permettre à un jeune viticulteur de se lancer.

Jean – Louis Sévenier rappelle que la partition a, un temps, correspondu au souhait exprimé par Jérôme Jouret qui, tout en ne souhaitant plus conserver la totalité de la surface, voulait continuer à exploiter un hectare.

Florian Morge estime que réfléchir à la stratégie foncière de la commune en la matière n'empêche pas de signer le bail. Il rappelle que cela constitue, malgré tout, une aide apportée à Mme Darlix, que cela permet l'entretien des terrains et de valoriser l'image de la commune

Marie-Jeanne Cosse rappelle qu'au-delà de permettre d'accéder à du foncier, la formule donne l'opportunité aux jeunes viticulteurs de se tester : c'est tout l'intérêt de la souplesse offerte par le commodat. Elle estime que l'objectif de l'aide à l'installation a été atteint.

Stéphane Chausse confirme cette opinion en indiquant que Mme Darlix est en train d'acquérir d'autres parcelles. Il précise qu'aucun autre candidat s'est manifesté pour l'instant.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de bail à ferme et autorise Mme le Maire à le signer.

▪ **Projet de délibération n°5 : Bail ilot viticole quartier Saint Giraud entre la commune de Villeneuve de Berg et la SCIC-SAS Ardèche Vignobles.**

Sylvie Dubois précise qu'elle a rencontré Frédéric Fargier le Président de la cave viticole de Montfleury qui est favorable à ce bail. Celui-ci lui a dit que, dans la cave, plusieurs jeunes viticulteurs pourraient être intéressés pour exploiter un jour la parcelle, d'où la possibilité de mettre fin au bail si un souhait de reprise venait à être exprimé. Il s'agit toutefois d'un engagement moral et non juridique.

Marie Jeanne Cosse confirme que le bail protège le preneur à la différence du commodat.

Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de bail à ferme et autorise Mme le Maire à le signer.

▪ **Projet de délibération n°6 : Convention d'occupation du domaine public destinée à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public entre la Commune de Villeneuve de Berg et Télédiffusion de France, concernant la parcelle de terrain cadastrée AB 257 n°421, située rue Lazare Durif dans le quartier Rosettes (stade de football).**

Mme le Maire propose de reconduire la proposition de convention du domaine public passée avec TDF concernant un emplacement d'une superficie de 30 m² sur la parcelle de terrain cadastrée AB 257 quartier Rosette n°421 rue Lazare Durif, à proximité du stade de football. Elle indique que TDF était intéressée soit par le rachat, soit par la location mais qu'il lui semble préférable de rester sur la location. Le bâtiment d'une superficie au sol d'environ 27 m² est, en revanche, propriété exclusive de TDF, de même que le pylône d'une hauteur de 20 mètres environ. La convention propose une redevance annuelle comprenant une partie fixe de 2.900 € et une part variable de 1.000 € net par opérateur au-delà du premier opérateur.

Yves Lefrileux demande comment la convention est bornée notamment quant à la mise en place de la 5G.

Marie Jeanne Cosse précise que, dans l'urgence de renouveler la convention, on a peut-être oublié de demander que la commune soit informée systématiquement le passage à la 5G. Certes la commune n'a pas les moyens juridiques de s'y opposer mais c'est elle qui aura à gérer les éventuels mouvements de protestation. Il serait nécessaire de demander à être informé suffisamment en amont afin d'éviter d'être mis devant le fait accompli, comme cela a été le cas à Mercuer. Dès lors, Didier Mehl et elle souhaitent s'abstenir.

Sylvie Dubois indique qu'il convient en effet d'être vigilant. Elle demande s'il est possible de rajouter une clause ?

Jean Louis Sévenier indique que l'on pourrait contacter TDF.

Sylvie Dubois propose de voter la convention sous réserve d'un amendement pour rajouter la clause que la commune soit informée suffisamment en amont quant à un passage à la 5G. Marie-Jeanne Cosse craint que cela n'oblige le conseil municipal à redélibérer. Christophe Vigne estime que cela donnera une bonne indication quant à la volonté de TDF d'informer et de concerter la population et la commune en amont.

Compte tenu de cet amendement, Marie-Jeanne Cosse indique que Didier Mehl et elle sont prêts à voter le projet de délibération. Sylvie Dubois le met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet amendé de convention d'occupation du domaine public avec TDF et autorise Mme le Maire à le signer.

▪ **Projet de délibération n°7 : Création d'un régime indemnitaire pour l'agent responsable du service administratif, au grade de rédacteur territorial – versement annuel à compter du 1^{er} février 2021.**

Madame le Maire propose de créer un régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) de la filière administrative et ce à compter du 1er février 2021 à savoir : instauration d'une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire au grade rédacteur territorial catégorie B d'un montant annuel de 868,14 € assorti d'un coefficient multiplicateur de 0,55 soit un montant annuel de 477,48 €.

L'indemnité sera versée en deux fois en novembre et en juin.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un régime indemnitaire annuel dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et le montant annuel versé en 2 fois à la responsable du service administratif. Il autorise Mme le Maire à procéder à son attribution individuelle en tenant compte des plafonds et des critères d'attribution retenus.

▪ **Projet de délibération n°8 : Transition énergétique – Position de principe de la commune sur le projet communautaire d’installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux.**

Mme le Maire demande à Stéphane Chausse de présenter le rapport.

Stéphane Chausse rappelle que la transition écologique, énergétique et solidaire constitue l’un des axes forts du projet de mandat porté par la nouvelle Municipalité. Elle passe par l’inscription de la commune et la communauté de communes dans les enjeux de transition énergétique répondant notamment à trois préoccupations : l’amélioration de la performance énergétique des bâtiments et notamment des bâtiments publics, le développement sur le territoire de la production d’énergie renouvelable et la lutte contre les précarités énergétiques.

1. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Nous avons, courant du mois de septembre, demandé au Syndicat Départemental d’Electricité, comme nous le permet notre convention, de réaliser un diagnostic énergétique de tous les bâtiments de la commune. Cet audit terminé le 5 novembre va nous permettre de mettre en place un plan pluriannuel de rénovation thermique.

Nous allons dès ce premier trimestre réaliser les démarches nécessaires pour lancer le premier chantier à nos yeux prioritaires : l’école élémentaire, conformément à nos engagements. Suivra la mairie au sein de laquelle des travaux d’amélioration des conditions de travail des agents et d’accueil du public sont engagés.

D’autres bâtiments communaux seront appelés à être programmés ultérieurement dans le cadre d’un Plan Pluriannuel d’Investissement pour lequel les commissions municipales et le Conseil Municipal seront sollicités.

Ce diagnostic nous permet également d’être admissibles aux subventions délivrées par le SDE.

2. Consommer responsable

La commune de Villeneuve a décidé d’inscrire ses achats d’électricité dans le cadre d’un groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d’Energie. En raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement, la mise en place du groupement a pris du retard et la commune a dû prévoir le renouvellement de son marché de fourniture d’électricité pour l’année 2021.

Profitant de cette occasion, la consultation a porté à la fois sur la fourniture d’électricité conventionnelle et d’électricité renouvelable. A l’issue, le prestataire choisi (la société Plüm) s’engage à fournir à la commune une électricité verte, à 100 % renouvelable et produite en France, et ce pour un coût proche - à consommation égale - du tarif réglementé précédent.

3. Développement de la production d’énergie renouvelable

La communauté de communes Berg & Coiron a pris compétence dans la production d’énergie renouvelable.

Dans ce cadre, elle envisage de porter un ambitieux programme de production d’électricité photovoltaïque, dans un 1^{er} temps sur les toitures des bâtiments communaux, puis dans un 2nd temps au sol et sur des bâtiments privés.

Les communes membres sont sollicitées sur les modalités de mise en place de cette opération.

Après consultation de la commission municipale « transition écologique et énergétique » le 6 janvier dernier, il vous est proposé d’approuver la position de principe suivante :

▪ **Sur le portage de l’investissement :**

La commune de Villeneuve de Berg est favorable à un portage communautaire de l’opération à court terme, concernant la 1^{ère} phase d’installation sur les toitures des bâtiments publics. La communauté de Communes réaliserait donc l’investissement et aurait en charge par la suite la responsabilité de l’exploitation et de l’entretien des installations. La commune mettrait dès lors à disposition de la communauté de communes les toitures des bâtiments communaux concernés.

A terme, la commune de Villeneuve de Berg souhaite que la communauté de communes s'oriente vers la création d'une société ad-hoc (de type S.E.M. ou S.A.S.) afin de permettre un élargissement du partenariat à d'autres acteurs publics ou privés et un développement des surfaces de production sur d'autres types de bâtiments (industriels, commerciaux) ou sur d'autres terrains (friches industrielles ou agricoles).

▪ **Sur les sites d'implantation :**

Une 1^{ère} étude lancée par la communauté de communes a permis d'identifier sur le territoire communal deux sites d'implantation : les toitures de la gendarmerie et celles des locaux des services techniques.

Les possibilités d'implantation sur la commune sont certes contraintes par l'existence d'une zone de protection du patrimoine au sein de laquelle une politique d'homogénéisation des toitures est en place depuis de nombreuses années, mais bien d'autres possibilités existent sur le territoire.

La commune de Villeneuve de Berg souhaite donc faciliter et accompagner l'ambition communautaire en proposant d'étudier la faisabilité d'une implantation sur d'autres bâtiments communaux, élargissant ainsi les sites d'implantation : nouvelle médiathèque, salle Pierre Cornet, école maternelle, bâtiment Enclos de la Plaine, actuel centre de secours et d'incendie.

A terme, d'autres bâtiments pourraient être inclus dans l'opération, qu'ils soient publics (hôpital, collège) ou privés (zone d'activités de Lansas, HLM impasses des Cèdres ou Beaufort).

▪ **Sur les relations financières entre Communes et Communauté de Communes :**

Un des objectifs de la communauté de communes, en s'engageant dans une telle opération, est de diversifier ses sources de revenus et ainsi pour partie pallier la suppression des revenus tirés de la zone d'activités des Persèdes. Toutefois, la rentabilité de l'opération est en partie liée aux charges d'exploitation, parmi lesquelles figure le montant des redevances dues aux communes.

La commune de Villeneuve souhaite accompagner la Communauté de Communes dans cet objectif et afficher sa solidarité en préconisant un montant de redevance le plus bas possible.

Toutefois, en faisant le choix d'un portage communautaire et en décidant d'une redevance d'occupation modeste, la commune se prive de recettes de fonctionnement. Or, les perspectives financières des collectivités locales s'assombrissent avec la perte de dynamique des recettes fiscales liée à la réforme de la taxe d'habitation, au point de menacer à terme le financement des services publics locaux.

La solidarité doit donc s'exercer dans les deux sens.

La commune souhaite donc, une fois l'investissement communautaire amorti, être intéressée aux revenus tirés de l'exploitation des panneaux photovoltaïques. Elle demande donc à la Communauté de Communes d'engager dès à présent, avec les communes concernées, une réflexion sur la manière d'envisager ce dispositif d'intéressement. Cela pourrait prendre la forme d'une quote-part des bénéfices réalisés, qui viendrait aider les communes à financer le fonctionnement d'équipements communaux (équipements culturels, socioéducatifs ou sportifs) qui, au regard de leur chiffre de fréquentation, bénéficient à l'ensemble de la population de la communauté de communes.

▪ **Mise en place d'un dispositif communautaire de lutte contre les précarités énergétiques**

Les questions de précarité énergétique sont de plus en plus prégnantes avec l'augmentation du coût de l'énergie et le développement des difficultés socioéconomiques d'une part importante de la population. Or ce sont bien souvent les populations les plus économiquement fragilisées qui résident dans les habitats les moins bien isolés.

Afin de donner une dimension sociale complémentaire aux enjeux financiers affichés, la commune exprime le souhait que la communauté de communes puisse réfléchir à la mise en place d'un dispositif communautaire de lutte contre les précarités énergétiques, complétant celui activé par l'Etat et le Département. Ce dispositif

pourrait être financé par une partie des revenus tirés de l'exploitation des installations photovoltaïques, à l'instar de ce que la municipalité aspirait à mettre en place si elle avait eu à porter de tels investissements.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la position de principe à présenter à la Communauté de Communes sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Marie-Jeanne Cosse dit qu'elle est d'accord sur le fond et sur la perception des enjeux et des objectifs. Toutefois Didier Mehl et elle, vont s'abstenir car ils auraient préféré la création d'une SPL afin de permettre à la commune d'être actionnaire. Elle estime que cela risque d'être compliqué de demander une quote-part des bénéfices si la commune n'est pas actionnaire. Elle s'interroge par ailleurs sur la répartition des bénéfices. Cela va être compliqué à trancher. Elle préconise la création à court terme d'une SPL puis à moyen terme d'une création d'une SEM afin de permettre l'entrée d'actionnaires privés. Elle demande par ailleurs si un diagnostic des toitures proposées a été effectué. En cas de renforcement des toitures, qui va supporter l'investissement ? la communauté de communes s'est-elle engagée à financer ces dépenses ou bien vont-elles être partagées avec la commune ce qui supposerait que la commune soit dans l'actionnariat ?

Stéphane Chausse confirme qu'un travail d'identification et de repérage des sites a bien été conduit. Il lui paraît important de travailler ce sujet à l'échelle intercommunale.

Christophe Vigne rappelle que la compétence communautaire a été prise sur l'ancien mandat. Mme Cosse y ayant participé, c'est bien qu'elle l'a approuvée à ce moment-là. Marie-Jeanne Cosse répond qu'il s'agissait d'une compétence d'animation et non de portage de l'investissement. Christophe Vigne se dit surpris de cette réponse. Cela mériterait d'être vérifié car, dans ce cas, la communauté de communes devra modifier ses statuts ce qui n'a, à aucun moment, été évoqué.

Il rappelle qu'il s'agit ici de prendre une position de principe : la logique initiale de la communauté de communes était essentiellement financière, dans la volonté de trouver des ressources alternatives à la disparition des recettes tirées de la zone d'activité des Persèdes. Tout en soutenant la communauté de communes, la position proposée au conseil municipal est de donner un sens politique à ce projet en engageant résolument le territoire à la fois dans une politique de transition énergétique et dans une politique sociale en faveur des plus précaires. L'idée du montage en 2 temps est aussi de mettre la communauté de communes le pied à l'étrier. Il rappelle que le portage politique par les élus des autres communes reste très fragile et que vouloir constituer une SPL ou une SEM dès à présent risque de faire hésiter encore plus les élus.

Yves Lefrileux indique avoir participé aux 2 commissions municipale et communautaire. Il confirme que les élus des autres communes ne portent pas politiquement le projet. Il s'interrogeait sur la stratégie de la communauté de communes. Il en a discuté avec Jérôme Claude qui lui a confirmé que le projet était ouvert en termes de sites d'implantation. Il estime que cela a du sens que ce projet soit communautaire. En revanche, il lui semble souhaitable d'éclaircir la position municipale entre le souhait de soutenir la communauté de communes et celui d'abonder les finances communales. De même, la réflexion sur la structure juridique porte en elle le débat sur la place pour le privé : soit l'on considère qu'il s'agit d'un bien commun ou pas. Si tel est le cas, une opération de sensibilisation des citoyens serait à mener, à l'instar de ce qui a été fait, dans une logique militante à St Andéol de Berg. Enfin il demande qui est derrière la sté Plüm ?

Marie Jeanne Cosse partage l'avis d'Yves Lefrileux sur la position municipale estimant qu'elle est à mi-chemin : soit on est favorable à une perception des bénéfices par la communauté des communes, soit on sécurise leur reversement au bénéfice de la commune.

Stéphane Chausse, concernant la société Plüm, indique qu'il s'agit d'une société de rachat d'électricité, qui ne fait que de la distribution. Pour le reversement, seuls des bâtiments à dimension intercommunale ont été ciblés.

Christophe Vigne répond que la position de la municipalité s'inscrit dans le souhait de développer le fait communautaire. Le transfert de compétences vers la communauté de communes ne requérant pas le consensus communautaire nécessaire, il s'agit de doter la communauté de communes de ressources nouvelles

et de l'amener à contribuer financièrement au fonctionnement d'équipements ou de services publics qui, tout en étant communaux, répondent à un besoin et recueillent une fréquentation de l'ensemble de la population de la communauté de communes.

La logique est la même concernant la lutte contre les précarités énergétiques, en invitant la communauté de communes à compléter par ce volet, sa politique dans le domaine de l'habitat et du logement.

Revenant sur les autres volets du rapport, Christophe Vigne salue la qualité et l'importance de l'implication de Stéphane Chausse. Certes, il s'agit d'un travail collectif conduit avec d'autres élus et avec les services, mais son investissement personnel tant politique que technique est déterminant. Nous sommes à peine à 8 mois du début du mandat et d'ores et déjà, un des axes forts du projet du mandat obtient une concrétisation tangible avec la mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux, l'engagement d'une opération d'amélioration des performances énergétiques et de confort thermique de l'école élémentaire, l'amélioration du projet bibliothèque sur le volet développement durable, le changement de contrat de fourniture d'électricité ... autant de promesses sur laquelle la nouvelle municipalité s'était engagée et que l'on traduit d'ores et déjà dans les faits. En disant peser ses mots, il estime que l'on est en train progressivement de changer le logiciel de fonctionnement de la commune et c'est en grande partie liée à l'implication de Stéphane Chausse.

Sylvie Dubois rejoint l'avis exprimé par Christophe Vigne et remercie Stéphane Chausse pour le travail qu'il effectue. Elle exprime la volonté d'aller au-delà et de faire avancer politiquement ces enjeux de transition écologique, énergétique et solidaire.

Sylvie Dubois soumet ce projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 2 abstentions : Didier Melh et Marie Josse Cosse) :

- Prend acte des orientations prises par la commune en matière de transition énergétique
- Approuve la position de principe à présenter à la communauté de communes Berg & Coiron quant au projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

▪ **Projet de délibération n°9 : Adoption du programme modificatif de construction d'une nouvelle médiathèque.**

Sylvie Dubois rappelle que l'actuel projet a été lancé en 2016 avec la décision de l'ancienne municipalité de confier au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) une mission de maîtrise d'ouvrage délégué. La maîtrise d'œuvre a été par la suite confiée en 2016 au Cabinet d'Architectes Estève & Dutriez.

La nouvelle municipalité, élue mi-2020, a fait de l'aboutissement de ce projet une priorité de début de mandat, d'autant qu'à défaut d'un engagement opérationnel du projet avant le 2nd semestre 2021, la commune aura à rembourser les subventions perçues de l'Etat (455 900 €), dont le versement a permis de répondre aux besoins de trésorerie pour le financement d'autres opérations engagées ces dernières années.

Toutefois, le projet tel qu'initialement validé, nécessitait d'être retravaillé selon les objectifs suivants :

- Améliorer la fonctionnalité de l'équipement avec une meilleure prise en compte des besoins exprimés par les utilisateurs.
- Sortir du projet la maison France Services et l'Espace Public Numérique et confirmer leur implantation dans le centre-bourg afin d'en conforter l'attractivité.
- Mieux prendre en compte les enjeux de développement durable, notamment liés aux impératifs de transition énergétique.
- Réexaminer les surfaces et les réajuster au plus près des besoins afin de rester dans le coût objectif de l'opération et en améliorer si possible le plan de financement.
- Retravailler l'insertion de l'équipement dans le quartier (aucun aménagement du parking et des abords à ce stade était prévu).

Le nouveau programme concerne désormais une surface de 522,5 m² intégralement dédiée à la médiathèque.

Elle précise qu'il apporte une amélioration de la fonctionnalité de l'équipement. Ainsi, les surfaces de chaque espace ont été réajustées au plus près des besoins (réduction notamment des surfaces de la salle de lecture, de la salle du conte, du hall, des sanitaires et de la réserve), soit avec la suppression des locaux liés à la maison France Service et à l'Espace Public Numérique, une réduction de l'ordre de 136 m².

Par ailleurs, les besoins en termes de fonctionnalité des équipements exprimés par les utilisateurs ont été pris en compte : suppression des poteaux dans la médiathèque et dans la salle du conte, accès bibliobus à la réserve, continuité entre l'espace médiathèque et la salle du conte, occultation complète de la salle du conte.

Stéphane Chausse complète en déclinant les axes d'amélioration de la performance énergétique et de l'impact environnemental de l'équipement, à savoir :

- Le remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à bois granulé. Réflexion engagée avec SDE sur création d'un réseau d'eau chaude pour mutualiser avec l'école élémentaire et maternelle.
- L'isolation thermique renforcée du bâtiment en période estivale - murs et toiture –
- L'amélioration du confort thermique estival tant par l'isolation que par la protection des espaces vitrés exposés au soleil
- L'installation en toiture de panneaux photovoltaïques (hors programme) dont le portage de l'opération sera proposé à la Communauté de Communes Berg & Coiron.

Marie Fargier indique par ailleurs qu'une réflexion est engagée sur l'insertion du bâtiment dans son environnement :

La disposition du bâtiment est réétudiée afin d'en prévoir une meilleure insertion dans son environnement, d'en améliorer les performances énergétiques et de pouvoir dans un 2nd temps, retravailler la continuité paysagère, les accès et les espaces de stationnement à l'échelle du quartier, englobant donc le jardin public, les voies de circulation et l'ensemble de la parcelle.

Sylvie Dubois témoigne de l'intérêt exprimé par l'Architecte Conseil de la DDT pour ce projet, rencontré avec la paysagiste de la DDT sur ce volet d'intégration paysagère. Ils sont d'accord pour y réfléchir. Elle remercie par ailleurs Christophe Vigne pour avoir mené le travail de médiation avec SDEA et ainsi amener l'architecte à accepter de remodeler le projet.

Christophe Vigne rappelle que ce projet avait animé une partie des débats pendant la campagne municipale entre les listes concurrentes. L'actuelle majorité municipale, tout en considérant que le projet était très largement perfectible, s'était engagée à l'améliorer et à faire le faire aboutir rapidement. Elle s'y est donc attelée une fois élue, et ce, en tenant compte de marges de manœuvres juridiques, financières réduites et de contraintes fortes de délais. Sur les aspects budgétaires, le budget objectif devrait être tenu. Un point sera effectué au terme de la consultation des entreprises. Il estime que, pour le moment, nous sommes au rendez-vous des engagements pris.

En l'absence de remarque complémentaire, Sylvie Dubois met le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, 3 voix contre : Roxane Dussol Yann Bilancetti et Anne-Marie Laville-Franchi) :

- Approuve le programme modificatif de construction d'une nouvelle médiathèque selon les objectifs suivants : amélioration de la fonctionnalité des locaux, amélioration de la performance énergétique et de l'impact environnemental de l'équipement, amélioration de l'insertion du bâtiment dans son environnement.
- Approuve le nouveau tableau prévisionnel des surfaces, soit 522,50m² et le coût prévisionnel de l'opération : 1 380 000 € H.T. (convention de mandat SDEA07 incluse).
- Approuve le nouveau calendrier prévisionnel de l'opération.

▪ **Projet de délibération n°10: Projet de rénovation énergétique du bâtiment communal abritant l'école élémentaire publique, voie de Mirabel (7 classes) – demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2021**

Stéphane Chausse, à la demande de Mme le Maire, présente le projet de délibération. Ce projet s'appuie sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé par le Syndicat Départemental de l'Energie mais aussi sur un très gros travail fourni par les services techniques et par le Secrétaire général. L'objectif est double : améliorer les performances énergétiques du bâtiment mais également prendre en compte la nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air en permettant le renouvellement de l'air intérieur par la ventilation et son rafraîchissement nocturne.

Sylvie Dubois indique qu'il s'agit là de la 1^{ère} étape d'un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux. Elle rappelle l'épisode de canicule avec les problèmes de surchauffe des classes, phénomène face auquel nous aurons à être confrontés de manière plus fréquente.

Stéphane Chausse expose la nature des travaux envisagés :

- Isolation des combles avec un matériau à fort déphasage comme la ouate de cellulose sur une épaisseur de 40 cm
- Remplacement des dernières ouvertures encore en simple vitrage par des menuiseries en double vitrage à isolation renforcée
- Installation d'une ventilation mécanique à double flux permettant de renouveler l'air ambiant mais également de gérer un afflux d'air frais durant les nuits des périodes les plus chaudes
- Isolation par l'extérieur des façades

Pour un coût total évalué à 299 287 € TTC.

Sylvie Dubois indique qu'une programmation des travaux pourrait être envisagée au cours des mois de juillet et août 2021. Dans cette perspective, il s'agit de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre des dispositifs de la DETR et de la DSIL 2021, mais aussi le soutien du Département (Pass Territoires), de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Europe, de l'ADEME, du SDE et de tout autre organisme dont l'aide peut venir compléter le plan de financement.

Marie-Jeanne Cosse indique que sa propre maison est ventilée 24h /24 en double flux avec isolation de la toiture. Cela marche très bien mais ce n'est pas suffisant. Il faudra prévoir des casquettes sur les fenêtres.

Stéphane Chausse confirme que c'est prévu dans un 2^{ème} tps avec notamment la pose de brise-soleil. Mais il y a nécessité, pour ce faire, de passer par un architecte avec un avis préalable de l'ABF. Ce 2nd volet est donc déconnecté du 1^{er}, pour pouvoir réaliser l'opération dès cet été et profiter des opportunités de financement dans le cadre du plan de relance.

Yves Lefrileux demande quel est le montant du financement demandé.

Jean-Louis Sévenier répond que le montant n'est pas chiffré.

Christophe Vigne indique que les aides de l'Etat dans le cadre de la DTER et de la DSIL font l'objet de discussions entre Préfet, Sous-Préfets, grands élus du territoire et membres des commissions de répartition. Il est donc très difficile d'en prévoir le montant à l'avance. Un point sera fait en fin de semestre sur le plan de financement de l'opération qui néanmoins rentre dans les priorités fixées par l'Etat.

Sylvie Dubois soumet le projet au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de rénovation énergétique du bâtiment de l'école élémentaire.
- Approuve le coût prévisionnel de l'opération 249 406 € HT et son calendrier prévisionnel (été 2021).

- Autorise Mme le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ardèche (dispositif PASS TERRITOIRES), de l'Europe, de l'ADEME, du SDE07 et tout autre organisme susceptible de venir compléter le plan de financement du projet.

▪ **Projet de délibération n°11 : Projet de rénovation énergétique du bâtiment communal abritant l'école élémentaire publique, voie de Mirabel (7 classes) – demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2021**

Sans revenir sur les débats, puisqu'il s'agit du même projet, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

▪ **Projet de délibération n°12 : Redistribution et réagencement des locaux communaux abritant les services de l'association de gestion des activités du centre socioculturel « la Pinède » - demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2021**

Sylvie Dubois passe à la parole à Stéphane Chausse pour présenter le programme des travaux.

Celui-ci indique qu'il s'agit de :

- Fermer le préau actuel par des baies vitrées, afin d'y installer le bureau d'accueil réservé au public. L'espace d'accueil en fonction actuellement serait rendu à son utilisation première qui était d'être une salle d'animation et d'activités. Le retour de cet espace à sa vocation d'origine permettra de reconstituer une plus grande salle recevant du public.
- Compenser la perte du préau par la construction d'un espace couvert et ouvert sur la façade Est du bâtiment. Pour la fonctionnalité de ce nouvel espace il faudra créer une ouverture afin d'accéder au bureau des animateurs et aux sanitaires avec mises aux normes.
- Créer des placards de rangement dans la ludothèque.

Il précise que le travail sur le projet s'est fait en lien très étroit avec les utilisateurs, l'intégralité des besoins a été prise en compte. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 100.800,00 euros HT (honoraires architecte compris)

Sylvie Dubois indique que qu'une consultation est en cours de plusieurs architectes.

Marie Jeanne Cosse demande si l'intercommunalité est sollicitée.

Stéphane Chausse répond qu'on pense le faire. Christophe Vigne suggère alors de le rajouter dans la délibération.

Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux, son budget prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter des cofinancements auprès de l'Etat (DETR), de la CAF et de la communauté de communes Berg & Coiron.

▪ **Projet de délibération n°13 : Redistribution et réagencement des locaux communaux abritant les services de l'association de gestion des activités du centre socioculturel « la Pinède » - demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2021**

S'agissant de la même opération, Mme le Maire soumet directement le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **Projet de délibération n°14 : Programme modificatif d'un projet de construction d'une bibliothèque – dépôt d'un dossier de candidature et demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche au titre du dispositif « Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité des Territoires » (PASS TERRITOIRES), exercice 2021.**

Mme le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter l'aide du Département au titre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

Yves Lefrileux indique qu'il y a une erreur de frappe dans le projet de délibération sur la date de caducité de l'aide de l'Etat : 2^{ème} semestre 2021 et non 2020. Ce sera corrigé.

Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (20 voix pour et 3 contre : Roxane Dussol, Anne-Marie Laville-Franchi et Yann Bilancetti) autorise Mme le Maire à solliciter l'aide du Département au titre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021 pour le financement du projet de reconstruction de la médiathèque.

* * *

Marie Heu quitte la séance et donne procuration à Roselyne Aulner.

* * *

- **Projet de délibération n°15 : Mobiliers vélos – faciliter l'usage du vélo au quotidien**

Mme le Maire demande à Marie Fargier de présenter le projet de délibération.

Marie Fargier indique que la proposition porte sur l'acquisition de

- 11 racks type ALTAO PARCO capacité de 5 vélos : stade de football, stade de rugby, salle Pierre Cornet, école élémentaire, école maternelle, école privée, centre socioculturel « La Pinède », bibliothèque, centre culturel des jeunes, collège et espace l'Ardéchoise, des sites essentiellement fréquentés par des jeunes.
- 2 abris type « châtaigne » abri thermolaqué ton rouille avec décor de feuillage sur les côtés, fabriqués par l'Agence pour le Développement des Métiers d'Art d'une capacité de 5 vélos pour équiper le centre-ville.
- 2 box décor « châtaignier » également fabriqués par l'Agence pour le Développement des Métiers d'Art positionnés à l'arrêt bus place du 19 mars 1962 et à l'arrêt-bus zone d'activités Lansas.

Mme le Maire propose d'approuver cette opération et de l'autoriser à solliciter l'aide du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de mobiliers à l'usage des vélos, son budget prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter l'aide du Département.

- **Points d'actualités – questions diverses**

Sylvie Dubois propose aux différents adjoints au Maire de prendre la parole pour faire un point d'actualité sur les principaux dossiers en cours.

➤ Karine Taulemesse évoque les volets ayant trait à la politique sociale et culturelle de la commune :

- Elle informe tout d'abord de la création de 5 groupes de travail au sein du CCAS : concertation avec les assistantes sociales du CMS et axes de coopération CCAS/CMS, tarification de la cantine avec la mise en place du quotient familial, difficulté de paiement des factures énergétiques, confidentialité en mairie sur l'aide sociale, politique de prévention auprès des jeunes suite à une rencontre avec la DTAS sud est du département travail avec le service de prévention d'Aubenas.
- Concernant le volet culturel, on en reste malheureusement à de fortes incertitudes, comme en témoigne l'instabilité permanente de l'agenda culturel que l'on retrouve dans le Pitchoun compte tenu de l'évolution sanitaire.

- Marie Fargier sur les volets cadre de vie, urbanisme et mobilités évoque :
 - Les 2^{èmes} ateliers du territoire qui se tiendront le mardi 2 février prochain.
 - Une séquence de travail ce mercredi 3 février sur la voirie et les enjeux de sécurisation des accès au Petit Tournon, avec en ligne de mire la réflexion à conduire sur la sécurisation de l'itinéraire entre le Petit Tournon et le quartier de Lansas.
 - La rencontre avec le CFPPA Pradel pour travailler sur une convention de formation et d'accompagnement en matière d'aménagement paysager de la commune en lien avec les services techniques.
 - La prochaine réunion de la commission cadre de vie prévue ce vendredi 5 février à 16 h.00

- Annick Alivon aborde le volet Ressources Humaines avec :
 - Le lancement d'un recrutement en catégorie C sur la gestion de la paie.
 - La fin de contrat de la responsable du service éducation qui n'a pas souhaité le reconduire. Le recrutement de son (ou de sa) remplaçant(e) est lancé. Si le jury est infructueux, il est possible que l'on propose une modification de la cotation du poste.

- Patrick Rotger, sur le volet économique, apporte les informations suivantes :
 - Recensement en cours des locaux économiques vacants afin de faciliter la mise en relation entre les propriétaires et les demandeurs.
 - Ouverture prochaine d'un magasin de tatouage rue Ressayre.
 - Renouvellement prochain du panneau lumineux et du passage à un panneau couleur pour améliorer la lisibilité et permettre l'affichage de visuels.
 - Programme du Printemps des poètes du 13 au 29 mars sur la thématique du désir, avec notamment la participation des établissements scolaires et du Centre Socio-Culturel à un concours de poésie. La remise des prix est prévue le 21 mars.
 - Poursuite du travail avec Marie Fargier sur la sécurisation du marché : réunion de la commission mercredi dernier. Marie Fargier mentionne l'important travail mené par le Policier municipal sur le sujet.

- Jacques Bellenger évoque, à son tour, la réflexion lancée sur le changement de surface du stade de football : une discussion vient de démarrer avec la Communauté de Communes pour envisager le passage à une surface synthétique.

Marie-Jeanne Cosse se dit surprise de ce projet évoqué en réunion du bureau. Elle a eu l'impression que la décision était prise. Or elle dénote d'une position écologique affichée par la municipalité qui envisagerait de mettre sur les terrains concernés des matières pétrolifères. Ces matériaux font polémique : ils se dégradent, polluent leur environnement et posent des problèmes hygiéniques. Elle considère que c'est une solution d'arrière-garde et s'interroge si c'est à nous de nous adapter ou si c'est aux pratiques sportives d'évoluer.

Yves Lefrileux rejoint le jugement de Marie-Jeanne Cosse sur la qualité environnementale des pelouses synthétiques.

Yann Bilancetti indique que beaucoup d'améliorations ont été apportées avec les nouveaux matériaux.

Florian Morge rappelle le coût de 28 000 € par an pour la consommation en eau uniquement sur le stade de foot. Il précise que rien n'est tranché, des solutions techniques nouvelles ont été apportées. C'est un sujet qui devra faire l'objet d'une réflexion et d'une concertation.

➤ Florian Morge indique par ailleurs :

- La nécessité de reprogrammer la réunion de la commission éducation qui a dû être annulée en raison de ses problèmes de santé.
- Le travail à venir sur le renouvellement du marché des cantines des 2 écoles, en concertation avec les parents d'élèves.

Stéphane Chausse suggère que le lien se fasse avec la réflexion lancée au niveau du CCAS sur la tarification. Il indique par ailleurs que les représentants des parents d'élèves ont lancé un questionnaire auprès des parents pour faire remonter leur avis.

➤ Christophe Vigne :

- Evoque rapidement le travail engagé depuis fin novembre au sein de la commission finances pour conduire une analyse fine du budget communal, avec dans un 1^{er} temps une rétrospective budgétaire globale des 6 dernières années puis en janvier avec une focale portée sur les recettes de fonctionnement. La réflexion se poursuivra par l'examen des dépenses de fonctionnement à l'occasion de la prochaine réunion de la commission prévue le lundi 22 février à 18 h.00.
- Par ailleurs, il évoque l'appel à projets « Petites Villes de Demain » (PVD), pour lequel la commune et la communauté de communes ont conjointement candidaté et ont été retenues par l'Etat.

La démarche se construit sur un diagnostic territorial (réalisé dans le cadre des ateliers du territoire), sur le recrutement d'un chef de projet, sur la mise en place d'un comité de pilotage et sur la contractualisation avec l'Etat autour d'une opération de revitalisation du territoire.

Concernant le comité de pilotage dont la composition va être très prochainement discutée avec les services de l'Etat et avec la communauté de communes, il devrait réunir les différents partenaires de la démarche et les élus et services concernés par les thématiques concernées par le projet : développement économique, transition énergétique, cadre de vie et mobilités, politique de l'habitat et du logement, santé. Il propose que la représentation des élus, au-delà du Maire et du Président de la communauté de communes soit constituée des adjoints ou vice-présidents thématiques concernés mais aussi pour la commune, d'un représentant de chaque liste composant le conseil municipal. Il propose donc aux trois listes d'opposition, si elles désirent participer à ce comité de pilotage, de lui faire part dans la semaine du représentant qu'elles souhaitent désigner. Par ailleurs, la municipalité envisage également la participation d'un ou de 2 représentants habitants de la commission extramunicipale.

Marie-Jeanne Cosse demande ce qu'il en est du recrutement du chef de projet.

Christophe Vigne répond qu'il s'agit d'un poste d'ingénierie de projet, pouvant être cofinancé pendant 5 ans à hauteur de 75 %. Le profil de poste doit être rapidement élaboré en lien avec la communauté de communes et les services de l'Etat. La commune pourrait en être l'employeur dans le cadre de la création d'un service commun avec la communauté de communes. Telle est la proposition faite à la communauté de communes, dans l'attente de sa réponse.

Par ailleurs, il indique qu'un appel à projets a été également lancé dans le cadre du dispositif PVD pour le financement par la Banque des Territoires sur 2 ans à 80 % d'un poste de manager de commerce, travaillant donc sur la revitalisation commerciale des centre-bourgs. La commune a proposé à la communauté de communes d'y répondre, sans qu'on sache, à ce stade, si elle en est d'accord.

- Sylvie Dubois complète ce tour de table en évoquant les 2^{èmes} ateliers du territoire auxquels elle participe avec Marie Fargier, Stéphane Chausse, Patrick Rotger et Christophe Vigne. Elle regrette que le contexte sanitaire ne permette pas d'engager la démarche participation souhaitée initialement. Il est évident que le portage des projets se fera dans le temps d'où l'enjeu d'élaborer une programmation pluriannuelle. Elle entend donner la priorité du mandat sur le centre bourg avant d'envisager l'aménagement des Combettes ou de la friche hospitalière. Différents projets viendront également s'inscrire dans ce calendrier et cet enjeu de redynamisation de la commune comme la restructuration du collège, le lancement de la dernière tranche de réhabilitation de l'hôpital. Elle souligne la participation aux ateliers du territoire de tous les maires de l'intercommunalité car la redynamisation du centre-bourg de Villeneuve est synonyme de redynamisation de tout le territoire Berg et Coiron.

Elle mentionne l'élaboration du bilan de l'OPAH portée par la communauté de communes : la prolongation de cette opération aura vocation à s'inscrire dans la démarche PVD et suggère que ce bilan soit partagé à l'occasion d'une réunion de Bureau ou de commission.

- Yves Lefrileux intervient pour mentionner le démarrage de la réflexion au sein du SIVOM Olivier de Serres sur le mode de gestion de l'eau. Un consultant a été recruté afin de faire l'analyse du bilan de la DSP puis d'animer la réflexion sur l'alternative régie / délégation de service public. Il souhaite que sur ce sujet il y ait consultation de la population car c'est un débat important.

▪ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (exercice par la Commune de son Droit de Prémption Urbain)**

Sylvie Dubois évoque deux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Parcelles n° 1049, 1051, 1052 et 1054 situées au lieu-dit La Plaine respectivement d'une superficie de 1 691 m², 22 m², 338 m² et 37 m² soit une superficie totale de 2088 m²
- Parcelle n°828 située Lieu-dit Serrelongue d'une superficie de 1492 m²

Elle précise qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune à exercer son droit de prémption.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, elle rappelle le calendrier des prochaines réunions : commission des finances le lundi 22 février à 18 h.00, Bureau le mardi 23 février à 18 h.00 et prochaine séance du conseil municipal le samedi 27 février matin (l'horaire sera précisé ultérieurement).

Elle remercie les différents participants et clôt la séance à 13 h.08